



**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
Pôle Commande Publique et Logistique
Direction de la Logistique et des Moyens Généraux
Hôtel du Département
57, rue des Longues Raies
92000 NANTERRE**

**NOTICE DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)
DE TYPE SOURCING**

**EXPLOITATION D'UN SERVICE OU DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE A
VOCATION CULTURELLE OU ARTISTIQUE AU SEIN DE LA MAISON ET DES
COMMUNS DE LA FOLIE SAINTE-JAMES A NEUILLY-SUR-SEINE**

Date et heure limites de réception des réponses

Au plus tard le 31/12/2022

SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTEXTE ET OBJET DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET DE TYPE SOURCING</u>	3
<u>ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE LA MAISON ET DES COMMUNS DE LA FOLIE SAINTE- JAMES</u>	3
2.1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES	3
2.2 HISTORIQUE DES BATIMENTS	5
<u>ARTICLE 3 : PRESENTATION DES REPONSES A L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET</u>	6
<u>ARTICLE 4 : MODALITES DE CORRESPONDANCE ET DE REMISE DES REPONSES</u>	6
4.1 ENVOI DES REPONSES	6
4.2 EXPLOITATION DES REPONSES	6
4.3 PROTECTION DES INFORMATIONS ET DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL	6
<u>ARTICLE 5 : ENTRETIENS AVEC LES OPERATEURS ECONOMIQUES INTERESSES</u>	7
ANNEXES :	
ANNEXE N° 1 : PLANS ET PHOTOS DES BATIMENTS	
ANNEXE N° 2 : QUESTIONNAIRE	

Article premier : Contexte et objet de l'appel à manifestation d'intérêt de type sourcing

Le domaine de la Folie-Sainte-James, propriété du Département, est classé, en totalité, au titre des Monuments historiques.

Le projet de restauration des bâtiments (maison et communs) piloté par le Département des Hauts-de-Seine a été lancé en 2017 et doit s'achever en début d'année 2027.

Ce projet de restauration consiste à valoriser les bâtiments de la Folie Sainte-James dans une perspective à la fois économique et culturelle ; l'objectif étant d'intégrer à la restauration patrimoniale de la maison et des communs l'installation de la future activité (ou du futur service), adaptée en fonction des besoins.

Compte tenu de la spécificité de ces bâtiments historiques et protégés, le Département envisage d'y accueillir un opérateur économique afin qu'il exploite un service ou développe une activité à vocation culturelle ou artistique.

Il est à noter que les bâtiments mis à disposition comportent un espace accessible au public de 266 m² pour une surface globale de 972,20 m² disponible dont 523 m² dans la Maison et 449,20 m² dans les communs (cf. superficies mentionnées dans le tableau infra).

Le présent appel à manifestation d'intérêt de type sourcing a pour objet d'identifier les opérateurs économiques intéressés et les projets associés relatifs à l'exploitation d'un service ou d'une activité à vocation culturelle ou artistique au sein de la maison et des communs de la Folie Sainte-James à Neuilly-sur-Seine.

Nota : les informations communiquées par le Département sont uniquement à titre informatif et sont susceptibles d'évoluer. Elles ne sauraient engager ce dernier.

Article 2 : Description de la maison et des communs de la Folie Sainte-James

2.1 Caractéristiques techniques

Composition de la Folie Sainte-James

La Folie Sainte-James (maison et parc), créée dans les années 1770-1780, constitue un ensemble emblématique des Folies du dernier quart du XVIII^e siècle. Ce domaine, propriété du Département des Hauts-de-Seine depuis 2009 a été classé en totalité au titre des Monuments historiques par arrêté du 23 février 1922.

Le site rassemble :

- La Maison, aujourd'hui sans affectation ;
- Les Communs, partiellement occupés par le collège Théophile Gautier (restaurant scolaire au rez-de-chaussée) ;
- Le Parc d'1,8 ha et ses fabriques, vestiges du jardin anglo-chinois (grand rocher, pont palladien, colonne dorique, vases antiques) ainsi qu'un jardin Art déco. Le parc est ouvert au public.

Projet à vocation culturelle ou artistique

Le Département souhaite que ce projet permette l'ouverture au public de la Maison de la Folie Sainte-James à Neuilly-sur-Seine et dans laquelle il est envisagé d'y implanter un opérateur économique afin qu'il exploite un service ou développe une activité à vocation culturelle ou artistique.

Ce projet vise à rendre la Maison accessible au public (a minima rez-de-chaussée accessible aux PMR) et à organiser l'accueil des fonctions supports dans le bâtiment des Communs.

Superficies dédiées au projet à vocation culturelle ou artistique :

Bâtiment	Niveau	Surface	Usage principal	Catégorie	Personnel	Public	Commentaires
MAISON	Sous-sol	0 m ²	Chaufferie-technique	ERT	4		Pas de stockage
	RDC	266 m ²	Exposition -vente	ERP		59	5 salles accessibles au public : vestibule, salon, salle à manger, antichambre, ancienne chambre à coucher
	Niveau 1	257 m ²	Bureaux	ERT	24		
	Combles	0 m ²	Non utilisés	ERT			Non accessible
	Total Maison	523 m²			28	59	
COMMUNS	RDC - Aile est	80 m ²	Stockage et / ou bureaux	ERT	7		
	RDC - Aile ouest passage	20 m ²	Accès handicapé	ERP		4	Sous condition d'avis de la DRAC
	Niveau 1	320 m ²	Bureaux	ERT	33		
	Niveau 2	29,2 m ²	Bureaux	ERT	5		
	Total Communs	449,2 m²			45	4	
TOTAL		972,2 m²			73	63	

Nota : Ces surfaces sont données à titre indicatif. Elles pourront évoluer en fonction des aménagements proposés par le maître d'œuvre et les aléas techniques découverts pendant l'opération.

Aménagements intérieurs :

- Les locaux à usages de bureaux seront prévus « standard ».
- Les équipements techniques permettront une grande modularité en matière de branchement.

Restauration patrimoniale des bâtiments classés au titre des Monuments historiques :

- Façades cour et jardin en totalité.
- Intérieurs de la Maison : décors du XVIII^e siècle conservés au rez-de-chaussée dans le vestibule, la salle à manger (dégagement des surpeints appliqués sur les décors du XVIII^e siècle) et dans le grand salon.

Plans et photos des bâtiments

L'**annexe n° 1** du présent document précise les plans et les photos des bâtiments.

2.2 Historique des bâtiments

Historique de la Maison

Claude Baudard de Vaudésir, baron de Sainte-James, conseiller du Roi et trésorier général de la Marine, achète cette maison de plaisance sise à Neuilly, le 1er juillet 1772.

Une première construction connue à cet emplacement en 1714 était une porterie du château de Madrid (ancienne résidence royale vendue en 1787 puis démolie). Acquisée en 1750 par la veuve du conseiller d'État Fillon de Villemur, l'ancienne bâtisse fut transformée dans les années 1750-1760 en une agréable maison de plaisance agrémentée d'un petit jardin.

Baudard de Sainte-James choisit l'architecte François-Joseph Bélanger pour transformer à son tour dans les années 1770-1780 sa nouvelle propriété de Neuilly en une Folie dans son jardin qui devait surpasser Bagatelle (propriété voisine que le Comte d'Artois fit aménager par son architecte Bélanger en 1777).

Transformation de la maison de plaisance en Folie

Pour transformer l'ancienne maison de plaisance en folie alors à la mode, Bélanger s'inspire des demeures palladiennes anglaises qui se caractérisaient par la présence en position centrale d'un portique à colonnes soutenant un fronton triangulaire et par une distribution fonctionnelle des espaces intérieurs.

A la Folie Sainte-James Bélanger a choisi de conserver le grand pavillon brique et pierre percé de hautes fenêtres tel qu'on le connaît aujourd'hui. La principale innovation a consisté à créer sur un axe longitudinal médian traversant la maison, du côté de l'entrée à l'est, un péristyle de style palladien et, à l'ouest côté jardin, un péristyle à la manière d'une fabrique. (illustrations).

A l'intérieur de la maison, l'influence de l'Angleterre se retrouve par une recherche de la fonctionnalité et du confort dans les espaces d'habitation :

- vestibule à éclairage zénithal au milieu du toit pour éclairer le premier étage ;
- circulation plus pratique des espaces de réception en faisant communiquer l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée ouvrant par les hautes fenêtres de tous côtés sur le jardin ;
- installation d'une salle de bains équipée de baignoires et d'un cabinet de commodités dans les appartements de Madame de Sainte-James au rez-de-chaussée (devenus aujourd'hui le salon vert aux boiseries d'époque du XVIII^e).

Une harmonie des décors

L'originalité de Bélanger fut d'intégrer des motifs décoratifs en stuc qui permettaient de créer une unité à l'ensemble de la maison : corniches à denticules, frises de palmettes, frontons sculptés et médaillons en stuc (illustrations).

Dans la décoration intérieure, Bélanger a conservé une partie des décors anciens, notamment les trompe-l'œil des années 1750-1760 exécutés par les Brunetti dans le vestibule, la cage d'escalier et la salle à manger (illustrations).

Les grands décors sculptés à motifs inspirés de l'antiquité ont été réservés aux trois pièces de réception du rez-de-chaussée. La décoration allégorique la plus élaborée se situe dans le grand salon, faisant référence aux activités dans la Marine du baron de Sainte-James : enfants assis sur des dauphins, sirènes et tritons, médaillon à figures mythologiques (illustrations).

Une certaine perfection de l'art français

La Folie Sainte-James, telle qu'elle nous est parvenue, est l'une des dernières folies du Siècle des Lumières. Un rare témoignage du renouveau néo-classique et du grand style français, servi par un savoir-faire continuellement enrichi, transmis par des lignées d'architectes, artistes et artisans d'art qui firent du XVIII^e siècle une époque de grand raffinement architectural et décoratif. L'architecte Bélanger développa cet art jusqu'à une certaine perfection que l'on associe à la douceur de vivre dans la décennie qui précéda la Révolution.

Article 3 : Présentation des réponses à l'appel à manifestation d'intérêt

Le Département souhaite que les opérateurs économiques intéressés par cet AMI répondent au questionnaire de l'**annexe n° 2** de la présente notice.

Article 4 : Modalités de correspondance et de remise des réponses

4.1 Envoi des réponses

Les réponses sont à envoyer, **au plus tard le 31 décembre 2022**, à l'adresse courriel suivante : lafoliesaintejeames@hauts-de-seine.fr

En cas de difficulté pour répondre au présent AMI ou pour toutes autres questions vous pouvez joindre :

Monsieur Hendrick Robinet
Acheteur public – Département des Hauts-de-Seine
01.76.68.80.80
hrobinet@hauts-de-seine.fr

4.2 Exploitation des réponses

L'exploitation des réponses sera faite exclusivement par les services concernés du Département des Hauts-de-Seine.

4.3 Protection des informations et des données à caractère personnel

Dans le respect du secret professionnel, industriel et commercial, le Département des Hauts-de-Seine s'engage à communiquer les éléments de réponse fournis par chaque opérateur économique uniquement à ses agents impliqués sur le traitement du présent AMI.

En application de l'article 13 du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD), les opérateurs économiques sont informés que des données à caractère personnel (notamment nom, prénom, adresse mail, données de connexion) collectées dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) sont susceptibles de faire l'objet de traitement(s). Ces données sont collectées afin d'assurer le traitement des réponses. Elles seront conservées pendant une période minimale de pendant une période minimale de cinq sont destinées aux personnels chargés du présent l'AMI.

Conformément aux dispositions des articles 15 à 21 du RGPD, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement à ces informations qui les concernent. Elles peuvent également s'opposer au traitement de ces données. L'exercice des droits d'information et d'accès aux

données à caractère personnel peut être effectué auprès du délégué à la protection des données personnelles du Département des Hauts-de-Seine à l'adresse électronique suivante : dpo-92@lexing.law

La personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre de la présente procédure dispose d'un droit de réclamation auprès de la CNIL.

Article 5 : Entretien avec les opérateurs économiques intéressés

Le Département des Hauts-de-Seine pourra être amené à proposer aux opérateurs économiques un entretien avec l'équipe en charge du projet de la Folie Sainte-James afin de mieux comprendre ou compléter les informations transmises.